

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE
CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE D'ANNABA
NIF : 40801600002304500001
ADRESSE : Centre Hospitalo-universitaire d'Annaba
Direction Générale, Hôpital Ibn Rochd, 02 Rue de Amara Korba Annaba.

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE/CONTRAT ET L'INFRUCTIOSITE DE LA PROCEDURE

- En application des dispositions des articles 46 et 52 de la loi N° 23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et de l'article 65 alinéa 02 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public . Suite à la décision de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres. L'administration du CHU Annaba informent les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 011/ 2025 ayant pour objet : l'approvisionnement du CHU ANNABA en produits destinés à la médecine humaine, durant l'année budgétaire 2025, répartis en quatre (04) lots , paru dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (B.O.M.O.P) et la presse électronique agréées. et les quotidiens suivants : **L'EST REPUBLICAIN** et **AKHBAR ACHARK** , de l'attribution provisoire du marché/contrat et l'infructuosité de la procédure , conformément au résultats suivants :

N° LOT	DESIGNATION	DESIGNATION DE COCONTRACTANT	NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE (NIF)	MONTANT / DA EN TTC		TOTAL /100 pts	DELAI D'EXECUTION	Observation
				MIN	MAX			
1	PRODUITS D' HEMODIALYSE.	SARL IMC	099916000780112	8.610.378,55 DA	19.372.526,38 DA	100 Pts	Année budgétaire 2025	Offre unique
2	LIQUIDE VISQUEUX.	EURL HM GENERAL MEDICAL	001716104410519	678.300,00 DA	1.356.600,00 DA	100 Pts	Année budgétaire 2025	Une seule offre qualifiée techniquement
3	ALCOOL ETHYLIQUE ET METHYLIQUE .	EURL RIADH PHARM	099802090229523	744.345,00 DA	1.488.690,00 DA	100 Pts	Année budgétaire 2025	Une seule offre qualifiée techniquement
4	ANTISEPTIQUES.	INFRUCTUOSITE DE LA PROCEDURE : AUCUNE OFFRE QUALIFIEE TECHNIQUEMENT.						

En application de l'article 56 de la loi N° 23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics ; et de l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires sont invités de se rapprocher des services compétents de l'administration du CHU Annaba , à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières , au plus tard : **trois (03) jours** à compter de la première publication du présent avis.

les soumissionnaires contestant le choix opéré, peuvent introduire leurs recours devant **la commission des marchés publics de la Wilaya d'Annaba**, dans un délai de : **dix (10) jours** à compter de la première date de publication du présent avis .